

Incendies : des avancées pour protéger les zones habitées

Le 17 juillet dernier, le conseil communautaire du Fium'Orbu-Castellu prenait, à l'unanimité, une motion pour demander au préfet la révision du Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI). Objectif : faire intégrer à ce document, qui court jusqu'en 2023 la création de zones de contact ou de zones d'appui à la lutte autour des zones habitées concernées par un risque élevé. Cette motion a ensuite été reprise par la Collectivité de Corse. Le sujet n'est pas nouveau. Voilà même plusieurs années que l'interco en a fait sa priorité absolue. Voilà plusieurs années également qu'elle se heurte à des contraintes réglementaires qui l'empêchent d'agir. « Les obligations légales de débroussaillage (OLD), à 50 m autour des habitations, sont largement insuffisantes dans nos communes boisées et isolées. Notre volonté est de créer des zones de défense passive autour des villages en intervenant sur des terrains privés souvent indivis, rappelle Don Marc Albertini, maire de Ghisoni, très impliqué dans ce dossier. Or la législation nous interdit d'investir de l'argent public sur ces espaces



Il y a tout juste un an, l'incendie de Quenza-Bavella avait menacé les villages de Solaro et Sari.

STÉPHANE GAMANT

privés ; Et ce verrou-là, malgré notre détermination, nous n'avons pas réussi à le faire sauter. » Pour autant, les élus communautaires n'ont jamais lâché l'affaire. Légitimement inquiets pour les populations des communes de montagne, ils ont cherché des

pistes dans le maquis juridique qui les empêche d'intervenir. Et ils ont peut-être trouvé une alternative avec une méthode déjà utilisée ailleurs, dans le Gard notamment.

Le sujet abordé demain avec le préfet de Haute-Corse

« Il existe en fait un moyen juridique beaucoup plus souple et plus rapide que la révision du PPFENI, c'est la déclaration d'intérêt général d'urgence. Après la prise de notre motion, nous avons été en contact avec Claude Perrin, référent de la problématique incendie à la DRAAF. Ce dernier a entendu nos arguments et partage nos analyses sur l'intérêt de créer des zones de contact en plus des OLD pour protéger nos villages les plus exposés au risque. C'est d'ailleurs lui qui nous a parlé de ce dispositif », détaille Don Marc Albertini. Forts de ce soutien, les élus communautaires, par la voix de leur

président Francis Giudici, ont demandé au préfet de Haute-Corse de se positionner sur le sujet. La question sera abordée demain après-midi lors d'une entrevue avec le représentant de l'État. On devrait donc en savoir beaucoup plus ces prochains jours. « Si cette procédure est validée, nous aurons franchi un grand pas dans ce dossier. Nous pourrions ensuite nous appuyer sur les travaux du groupe feux de l'Université de Corse pour déterminer, cartographies à l'appui, les zones de danger prioritaires. Ensuite, ça pourrait aller très vite », espère le maire de Ghisoni. Un an, presque jour pour jour après l'incendie de Quenza-Bavella qui avait menacé notamment les villages de Solaro et Sari, cette avancée sonnerait comme une des meilleures nouvelles de ces derniers mois pour la population du Fium'Orbu-Castellu. Un exemple qui pourrait ensuite s'appliquer sur d'autres territoires de Corse.

ISABELLE VOLPAJOLA



Des périmètres de protection, sur le même principe que les zones d'appui à la lutte (Zal), pourraient être créés autour des villages à risque fort.